

Honoraires maximum de transaction au 01/04/2022

Biens jusqu'à 60.000 euros			3800 euros TTC
Biens de 60.001 à 120.000 euros	5,75 % HT	soit	6,9 % TTC
Biens de 120.001 à 200.000 euros	5,42 % HT	soit	6,5 % TTC
Biens de 200.001 à 250.000 euros	4,83 % HT	soit	5,8 % TTC
Biens de 250.001 à 350.000 euros	4,42 % HT	soit	5,3 % TTC
Biens de 350.001 à 500.000 euros	4,08 % HT	soit	4,9 % TTC
Biens de 500.001 à 1.200.000 euros	3,25 % HT	soit	3,9 % TTC
Biens de + de 1.200.000 euros	2,42 % HT	soit	2,9 % TTC

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente.

Honoraires d'estimation : offerts

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.